



Profession de foi

CAP catégorie C

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

Conséquence de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, la CAP catégorie C est la seule Instance compétente pour les mesures individuelles défavorables, c'est-à-dire les recours en notation, les reports de titularisation et la discipline pour l'ensemble des corps de la **catégorie C (Adjoints administratifs des administrations de l'État – Agents techniques du ministère de la défense – Agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense)**.

Notre **alliance Défense CGC et CFTC Défense** dispose d'experts confirmés permettant un soutien de tous vos dossiers.

Cette instance ne pourra plus aborder les questions générales qui concernent le devenir professionnel des différents corps de la catégorie C.

Notre **alliance Défense CGC et CFTC Défense** se bat et s'engage à soutenir l'ensemble des statuts de la catégorie C afin qu'ils soient reconnus pour leur haut niveau d'expertise et leurs capacités à assurer leurs missions.

AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT :

Le ministère des Armées, en concurrence avec le secteur privé doit améliorer son attractivité pour espérer des recrutements à la hauteur de ses besoins et maintenir les compétences et pour cela doit :

- Anticiper le tassement des grilles consécutif aux augmentations du SMIC ;
- Revaloriser le point d'indice, l'indexer sur l'inflation et revoir les montants de l'IFSE et du CIA ;
- Revaloriser les barèmes relatifs aux frais de missions ;
- Revaloriser les indemnités de résidences ;
- Généraliser le transfert des points de NBI lors de la civilianisation des postes ;
- Adapter certaines mesures dont bénéficient les militaires pour améliorer l'accompagnement de la mobilité des personnels civils (célibat géographique, ...) ;
- Améliorer le remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire « santé » (Mutuelle). Les agents publics ne doivent pas être les parents pauvres de la protection sociale.

Votez pour l'alliance CFTC Défense CGC

**qui défendra sans relâche l'ensemble des personnels,
même hors période électorale !**



AMÉLIORATION DE LA CARRIÈRE :

Défense CGC et CFTC Défense revendiquent en retour des engagements forts de notre ministère qui passent par :

- L'augmentation du ratio pour les avancements de grades et de corps ;
- La mise en place d'examens professionnels d'accès aux deuxième grades (AAP2, ATPMD2 et ASHQC CS) et au troisième grade (AAP1, ATPMD1) ;
- La valorisation plus importante de l'encadrement d'équipe pour faciliter les avancements de corps ;
- La dynamisation des parcours professionnels en facilitant la mobilité interministérielle et inter-fonction publique par la mise en place de corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) ;
- La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), des formations et des diplômes lors des travaux d'avancement. Nous revendiquons une véritable transparence des travaux, car depuis la fin de l'examen des avancements en CAPC, l'opacité sur la construction des tableaux est de mise.
- La mise en place d'une véritable gestion des filières métiers et des parcours professionnels ; en effet, ces deux aspects ont du mal à se développer même chez le faible nombre d'employeurs qui ont décidé d'engager une démarche sur ces thèmes pour améliorer leur attractivité professionnelle.
- Le maintien du droit au départ à la retraite à 60 ans pour les carrières longues avec l'ouverture d'un compte pénibilité en adéquation avec nos emplois.
- L'abandon des reculs sociaux et familiaux imposés par la loi portant réforme des retraites notamment au préjudice des parents ayant élevés 3 enfants.

Votez pour l'alliance CFTC Défense CGC

**qui défendra sans relâche l'ensemble des personnels,
même hors période électorale !**



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :

Ces engagements passent également par :

- La poursuite de la mise en œuvre du télétravail pour ceux qui en ont la possibilité (volontariat et postes adaptés) ; nous revendiquons la généralisation du concept de travail hybride au sein de notre ministère ;
- La prévention des risques psychosociaux plutôt que leur guérison ;
- La non pénalisation des agents de retour sur leur poste après une absence de longue durée (maladie, disponibilité, maternité, ...) ;
- L'accompagnement du célibat géographique lié au parcours professionnel ;
- La spécification des mesures du Plan Famille qui doivent s'appliquer aussi au personnel civil ;
- L'augmentation des possibilités d'actions des comités sociaux (arbre de Noël, places de cinéma et autres, ...) à l'image des comités sociaux et économiques du secteur privé (anciennement les comités d'entreprise) dotés d'un budget adapté, calculé en fonction de la masse salariale ;
- La simplification de la gestion des frais de déplacement avec un service dans l'esprit de ce qui se fait dans le secteur privé. L'objectif consiste à pallier le temps perdu dans les démarches à effectuer lors de la préparation d'une mission en essayant de respecter au mieux les tarifs insuffisants de remboursement. Un outil adapté à ces missions, réalisées pour le bien du service et des agents, apparaît indispensable aujourd'hui.



Votez pour l'alliance CFTC Défense CGC

**qui défendra sans relâche l'ensemble des personnels,
même hors période électorale !**

